

**LE CONSEIL
A LA MAJORITE QUALIFIEE**

APPROUVE, la proposition de Monsieur le Maire de recruter trois agents recenseurs du 2 janvier 2012 au 2 mars 2012.

PRECISE, que la rémunération brute mensuelle par agent sera de 1 184.78 euros.

DIT, que la rémunération pourra être réévaluée en fonction de l'augmentation du SMIC en janvier 2012.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutements pour la période du 2 janvier 2012 au 2 mars 2012.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget de l'exercice 2012 – chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**